

Profmed

**RAPPORT DE GESTION
2025**

la Fondation de prévoyance
PROFMED



SOMMAIRE

L'ANNÉE 2025 CHEZ PROFMED	3
ORGANISATION	5
CHIFFRES-CLÉS	5
PLACEMENTS	6
TAUX DE COUVERTURE ET REMUNERATION CONSEIL	6
DE FONDATION	7
PROCESSUS D'ADAPTATION DES RENTES	7
MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES	8
EXPERTISE ACTUARIELLE	8
PERSPECTIVES 2026	9



L'ANNÉE 2025 CHEZ PROFMED



Assurés :

634

Degré de couverture :

112,2 %

Performance financière

+7,12 %

Total du bilan :

CHF 193'774'711

Le Conseil de Fondation est heureux de vous présenter un résumé de l'activité de la Fondation de prévoyance PROFMED (ci-après : Fondation) au cours de l'année écoulée.

L'année 2025 a été marquée par une performance financière très favorable de +7.12% (+8.86% en 2024). Dans ce contexte positif, le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer les comptes d'épargne – aussi bien la part obligatoire que la part surobligatoire – des assurés présents au 31.12.2025 à un taux de 3%, identique à celui appliqué en 2024. Cette rémunération dépasse largement le taux d'intérêt légal de 1.25% prescrit pour la seule part obligatoire en 2025.

Ces excellents résultats ont permis à la Fondation de renforcer sa solidité financière, avec un degré de couverture porté à 112.2% (contre 108.8% en 2024). Ils ont également contribué à la reconstitution partielle de la réserve de fluctuation de valeurs, qui atteint 20.22 mios (14.14 mios en 2024). Cette réserve constitue un important coussin de sécurité destiné à absorber les fluctuations des marchés financiers lors d'années plus défavorables.

La Fondation a par ailleurs poursuivi ses efforts de maîtrise des coûts. Les frais de fonctionnement ont ainsi diminué, passant de CHF 947 par assuré en 2024 à CHF 902 en 2025, tout en maintenant un haut niveau de qualité des prestations et des services fournis aux employeurs ainsi qu'aux assurés.



Pour la quatrième année consécutive, l'exercice 2025 a enregistré la poursuite du renouveau commercial. Au 31.12 2025, la Fondation comptait en effet 12 employés de plus et 33 assurés supplémentaires. Par ailleurs, 58 assurés ont effectué des rachats pour un montant total de plus de CHF 3.1 mios et la somme globale des avoirs de vieillesse a augmenté de 1.5 mios. Par ailleurs, convaincu que le développement de la Fondation passe par celui de la notoriété de la « marque » Profmed, notre courtier exclusif Sfaeras :

A pris en charge l'intégralité de l'organisation des Séminaires de l'Association qui ont à nouveau connu un beau succès : 2 sessions à Lausanne et Genève pour 4 séminaires qui ont attiré 95 participants au total .

A achevé la refonte totale de l'identité graphique de la « marque » Profmed qui s'applique désormais tant à l'Association qu'à la Fondation. A ainsi été mis en ligne (janvier 2026) le nouveau site Profmed dans lequel a été créée une partie consacrée spécifiquement à la Fondation.

A en outre réalisé une plaquette de présentation des services et solutions proposés par l'Association et la Fondation, document qui était appelé de leurs vœux par les conseillers et commerciaux de Sfaeras et ses apporteurs d'affaires.

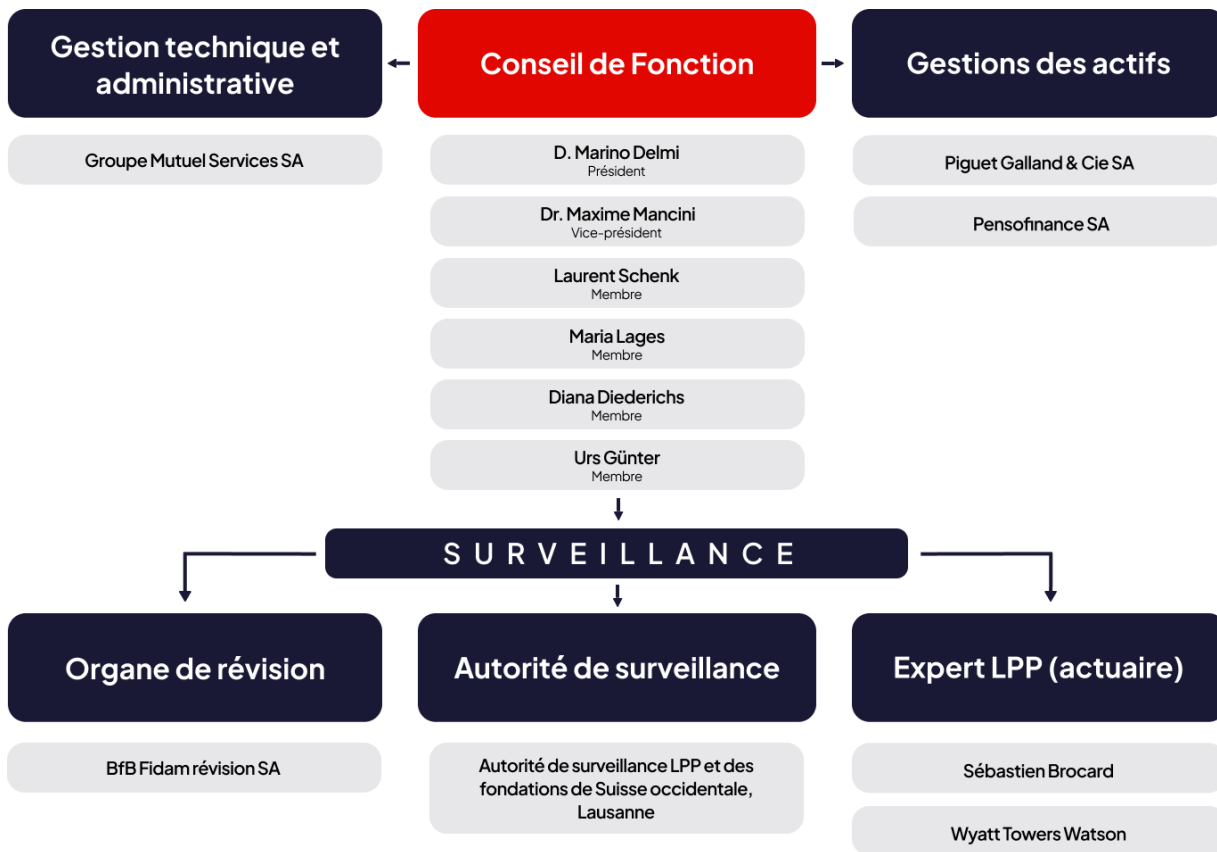
Comme indiqué l'an dernier, les coûts relativement importants découlant de cette refonte ont été couverts par Sfaeras, qui rétrocède intégralement à l'Association le courtage en assurance des risques décès et invalidité de la Fondation. La fin de l'année a bien sûr été marquée par le décès du très regretté Alexandre Bryner, à l'origine de la création de la Fondation il y a près de 30 ans. Ce dernier avait toutefois pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir la pérennité de Sfaeras et la continuité de ses activités, ce qui se vérifie depuis lors.

En 2025, la Fondation a également procédé à plusieurs adaptations réglementaires concernant ses règlements de prévoyance, de placement et de frais, afin de garantir leur adéquation avec le cadre légal et l'évolution des besoins.

En 2026, la Fondation poursuit ses actions visant à accroître sa visibilité et son attractivité, notamment par le lancement de nouveaux produits et prestations destinés aux employeurs et aux assurés.



ORGANISATION



CHIFFRES-CLÉS

	31.12.2025	31.12.2024
Total du bilan	193'774'711	182'441'722
Fortune de prévoyance (Fp)	186'032'548	175'624'891
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	165'808'154	161'488'155
Taux de couverture (Fn / Cp x 100)	112.2%	108.8%
Performance financière	7.12%	8.86%
Rémunération des avoires de vieillesse	3.0%	3.0%
Effectifs des membres	634	601
Assurés actifs	500	466
Bénéficiaires de rentes	134	135
Effectifs des employeurs	231	219
Bases techniques	LPP 2020	LPP 2020
Table périodique	projetée 2021	projetée 2021
Taux d'intérêt technique	1.75%	1.75%

PLACEMENTS

En 2025, les placements ont enregistré une performance positive de 7.12% (8.86% en 2024), contre 4.17% pour le benchmark. Les contributions à cette performance proviennent des différentes catégories de placement, à savoir : obligations 0.09%, actions 6.98%, immobilier 0.33% et liquidités -0.28%.

Grâce à cette année favorable, le total du bilan de la Fondation a augmenté de 11.4 mios pour atteindre 193.8 mios.



Obligations :

55 %



Actions :

35 %



Immobilier :

5 %



Liquidités :

5 %

Par ailleurs, les placements ont enregistré une performance positive de 7.12% (8.86% en 2024), contre 4.17% pour le benchmark. Les contributions à cette performance proviennent des différentes catégories de placement, à savoir : obligations 0.09%, actions 6.98%, immobilier 0.33% et liquidités -0.28%.

Grâce à cette année favorable, le total du bilan de la Fondation a augmenté de 11.4 mios pour atteindre 193.8 mios.

TAUX DE COUVERTURE ET RÉMUNÉRATION

Le taux de couverture renseigne sur le degré de financement des engagements de la Fondation – soit les capitaux de prévoyance et les provisions techniques – à une date donnée, en l'occurrence au 31.12.

En 2025, la Fondation a une nouvelle fois renforcé sa réserve de fluctuation de valeurs, à hauteur de 20.22 Mios. Au 31.12.2025, le taux de couverture s'est établi à 112.2%, contre 108.8% en 2024, confirmant ainsi la capacité de la Fondation à honorer ses engagements.

Sur les 3 dernières années, la performance moyenne annuelle s'est élevée à 7,45 %. Durant cette période, les avoirs de vieillesse – tant obligatoires que sur-obligatoires – ont été rémunérés à un taux d'intérêt annuel moyen de 2,67 %, alors que le taux d'intérêt légal moyen appliqué à la seule part obligatoire s'est établi à 1,17 %.



CONSEIL DE FONDATION

Depuis 2024, la composition du Conseil de fondation est demeurée inchangée, les six membres actuels poursuivant leur mandat sans interruption. Cette stabilité a permis d'assurer une continuité dans la gouvernance, un suivi cohérent des dossiers stratégiques et une consolidation des pratiques décisionnelles.

Le Conseil de fondation fait preuve d'une forte implication et fonctionne dans un esprit constructif et consensuel. Les échanges sont guidés par une volonté commune de servir les intérêts de la Fondation, de garantir une gestion prudente et durable, et d'assurer l'égalité de traitement des assurés et des bénéficiaires. Cette dynamique contribue à une gouvernance efficiente et contribue au bon fonctionnement global de la Fondation.

PROCESSUS D'ADAPTATION DES RENTES

Au 1er janvier 2026, les rentes de survivants et d'invalidité relevant de la prévoyance professionnelle obligatoire, dont le droit est né en 2022, ont été adaptées pour la première fois à l'évolution des prix. Le taux d'adaptation appliqué s'est élevé à 2.7%.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Fondation examine chaque année la question de l'adaptation éventuelle de la part enveloppante des rentes en cours. En janvier 2026, il a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au 01.01.2026.



MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Un nouveau plan de prévoyance a été introduit afin de répondre aux besoins des jeunes médecins s'installant en pratique indépendante, caractérisés par une phase initiale d'investissements élevés et de revenus encore limités. Ce plan permet une épargne flexible, calculée sur la base du salaire AVS, sans cotisations pour les frais, et bénéficie d'une couverture complète du réassureur.

Par ailleurs, le règlement de prévoyance a été adapté au 1er février 2025, notamment par :

- La possibilité, pour un indépendant, d'assurer une activité salariée exercée à titre accessoire.
- La non-application du principe de surindemnisation à 90 % du salaire assuré dans le cadre du nouveau plan.
- L'introduction de la possibilité de choisir un versement en capital à la retraite pour les personnes invalides.

AMÉLIORATIONS DE L'ANNÉE

Certificats plus lisibles

Supports pédagogiques

Simplification administrative

Disponibilité renforcée

EXPERTISE ACTUARIELLE

En 2025, l'expert de la Fondation a procédé à une expertise dont les constats et recommandations principales ont été les suivants :

- L'expert constate qu'au 31 décembre 2024, le degré de couverture de la Fondation s'élève à 108,8 %, traduisant une situation financière saine ;
- Le rendement attendu à dix ans de l'allocation stratégique, estimé à 2,7 %, demeure supérieur au coût des passifs, évalué à 1,8 %, ce qui confirme l'adéquation du financement global ;
- La Fondation présente par ailleurs une tolérance structurelle et financière au risque qualifiée de moyenne, en adéquation avec le niveau de risque de l'allocation stratégique. Les mesures mises en place pour la couverture des risques actuariels sont jugées suffisantes et les dispositions réglementaires de nature actuarielle, tant en matière de prestations que de financement, sont conformes aux exigences légales.

L'expert recommande dès lors de :

- Maintenir le taux d'intérêt technique au niveau actuel de 1,75 % ;
- Réexaminer périodiquement l'efficacité de l'allocation stratégique ;
- Surveiller l'évolution structurelle de la Fondation, tout en relevant que les efforts commerciaux et l'adaptation des plans de prévoyance devraient permettre d'attirer de nouveaux employeurs et de limiter le risque de départ des employeurs affiliés.

PERSPECTIVES 2026

L'année à venir s'annonce riche en défis, notamment en lien avec les évolutions réglementaires et les incertitudes économiques. Nous aborderons ces changements avec rigueur, en veillant à maintenir une gestion prudente, renforcer la transparence, poursuivre la simplification administrative et accompagner les assurés dans la compréhension des réformes à venir.

Notre engagement reste clair : offrir une prévoyance sûre, durable et accessible, au service de chaque assuré et chaque employeur.

